

# MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

## Centre Communal d'Action Sociale

### Délibération n°2023/36D

### CCAS Repas à domicile – Fixation du tarif du repas pour 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué 08 décembre 2023, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine DESMAISONS, Vice-Présidente.

Membres en exercice	15
Présents	8
Représentés	2
Nombre de Votants	10
Pour	10
Contre	-
Abstention	-

**Présents :** Mme Christine DESMAISONS, Mme Laetitia COTARD, M. Jean-Marie TEXONNIERE, Mme Brigitte MEDARD, M. Jean-Marie GRIGNON, M. Philippe POUGET, Mme Christiane MAZABRAUD, M. Serge DUPUY

**Représentées :** Mme Pauline MARANDE par Mme Brigitte MEDARD  
Mme Monique MILBERGUE par Mme Christine DESMAISONS

**Excusés :** M. Ludovic GERAUDIE  
Mme Géraldine BÉLÉZY  
Mme Jeannine TOUMIEUX

**Absents :** Mme Marie-France REMOND  
M. Laurent COLONNA

**Madame Brigitte MEDARD a été élue secrétaire de séance.**

Suite au nouveau dispositif mis en place par le département pour la période 2023-2027 concernant le service des repas à domicile, les membres du Conseil d'Administration sont invités à voter un tarif libre pour les usagers non bénéficiaires de l'aide sociale et un tarif pour les usagers bénéficiaires de l'aide sociale.

Il vous est proposé un tarif de 9,30 € pour le tarif libre et 8,76 € pour les bénéficiaires de l'aide sociale

**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE :**

- **FIXER** le tarif du repas facturé pour l'année 2024 comme suit :
  - o 9,30 € aux usagers non bénéficiaires de l'aide sociale
  - o 8,76 € aux usagers bénéficiaires de l'aide sociale

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
En Mairie, le 21 décembre 2023  
La Vice-Présidente,  
Christine DESMAISONS



Transmis à la préfecture le :  
Publiée le :

**21 DEC. 2023**

**21 DEC. 2023**

[RESILIE] LE PALAIS SUR VIENNE - MAIRIE

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 202336D avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 20/12/2023

Objet : CCAS Repas à domicile - Fixation tarif repas 2024

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de competences par themes - Aide sociale

Date de télétransmission : 21/12/2023 Agent de transmission : Véronique GOURSAUD

Acte : RàD\_Tarif repas à domicile 2024.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711307-20231220-202336D-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 21/12/2023